

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 107,12596 (EUR)  
(D) 100,00221 (EUR)  
Date de VL et d'actif géré : 29/05/2025  
Actif géré : 25 226,92 (millions EUR)  
Code ISIN : (C) FR0012903250  
(D) FR0012903268  
Indice de référence : 100% ESTR CAPITALISE (OIS)  
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie Eligible PEB**  
Type de VL Monétaire : **VL variable**

## Objectif d'investissement

Réaliser sur la durée de placement recommandée de 1 jour à 1 mois, une performance nette de frais supérieure à l'Estr capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des titres publics ou privés court terme appartenant à la catégorie « Investment Grade » (notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors) et/ou de « bonne qualité » selon le jugement de la société de gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit. Le risque de change est couvert.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

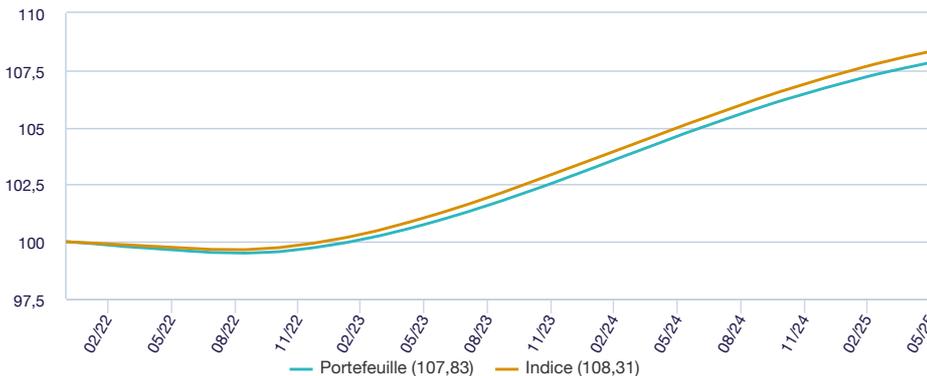
Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 jour à 1 mois. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Fonds non garanti en capital

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



### WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAM *	WAL **
30/05/2025	2	118
30/04/2025	2	123
31/03/2025	2	126
28/02/2025	2	114
31/01/2025	3	108
31/12/2024	4	119
29/11/2024	3	124
31/10/2024	4	128
30/09/2024	4	121
30/08/2024	4	120
31/07/2024	5	126
28/06/2024	6	127

\*\* WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

\* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,08%	0,19%	-
Volatilité de l'indice	0,08%	0,19%	-
Tracking Error ex-post	0,01%	0,02%	-

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	30/12/2024	29/04/2025	27/02/2025	30/05/2024	31/05/2022	-	-	-	13/10/2020
<b>Portefeuille</b>	2,46%	2,13%	2,27%	3,08%	2,67%	-	-	-	1,50%
<b>Indice</b>	2,55%	2,17%	2,36%	3,18%	2,78%	-	-	-	1,60%
<b>Ecart</b>	-0,10%	-0,04%	-0,09%	-0,10%	-0,12%	-	-	-	-0,10%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Portefeuille</b>	3,73%	3,11%	-0,23%	-0,63%	-
<b>Indice</b>	3,77%	3,29%	-0,03%	-0,56%	-
<b>Ecart</b>	-0,04%	-0,18%	-0,20%	-0,07%	-

\* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
<b>Sensibilité *</b>	0,00
<b>Note moyenne</b>	A+
<b>Nombre de lignes</b>	431
<b>Nombre d'émetteurs</b>	131

\* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

## MONÉTAIRE STANDARD ■



Pascal Noaillon

Gérant de portefeuille



Jalila Aziki

Gérante de portefeuille



Nicolas Delhay

Gérant de portefeuille

## Commentaire de gestion

L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux.

Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent.

En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE.

Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation ... et sur le chômage.

Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Mai. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois.

Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +211 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une légère hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +19 bp.

A fin mai, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 118 jours, en baisse sur le mois (-5 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 2 jours, stable sur le mois.

Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 23% du fonds, en stable sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 62% en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 10%, en légère hausse sur le mois.

Sur le mois, nous avons investi près de 2.6 Md€, dont 1.8 Md€ sur les Financières et 0.7 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 250 jours, en hausse par rapport aux mois précédents.

La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés.

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

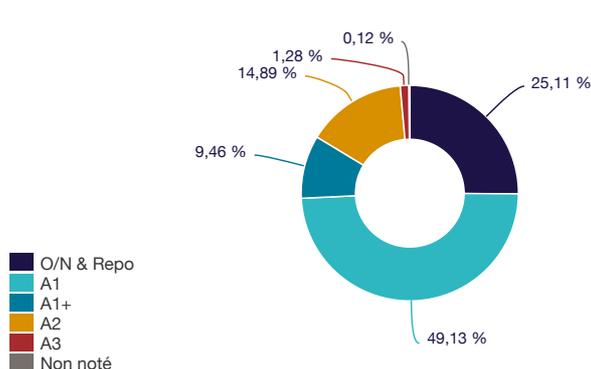
## Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
ITALIAN REPUBLIC	1,21%	31/05/2025	Italie	Repo	BNP PARIBAS
ITALIAN REPUBLIC	0,82%	31/05/2025	Italie	Repo	BNP PARIBAS
ITALIAN REPUBLIC	0,75%	31/05/2025	Italie	Repo	BNP PARIBAS
ACOSS(AGCE CTL ORGAN SECU SOC)	0,66%	10/06/2025	France	Monétaire	-
CREDIT INDUS ET COMMERCIAL SA	0,60%	15/10/2025	France	Monétaire	-
BPCE SA	0,60%	15/09/2025	France	Monétaire	-
BANQUE FED CREDIT MUTUEL	0,60%	04/05/2026	France	Monétaire	-
CREDIT AGRICOLE SA	0,46%	15/05/2026	France	Monétaire	-
CREDIT INDUS ET COMMERCIAL SA	0,41%	11/03/2026	France	Monétaire	-
INTESA SANPAOLO BK LUXEMBOURG	0,41%	02/04/2026	Luxembourg	Monétaire	-

\* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

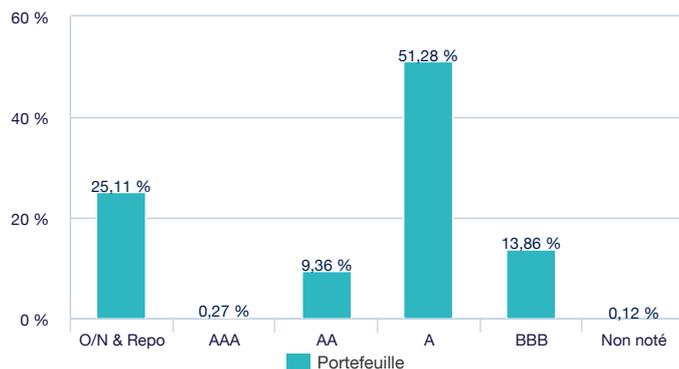
\* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

## Répartition par notations court terme (Source : Amundi) \*



\* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT.

## Répartition par notations long terme (Source : Amundi)

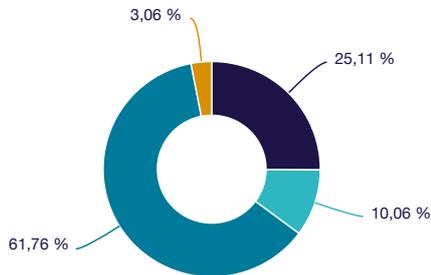


Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « non professionnels ».

MONÉTAIRE STANDARD ■

Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



- O/N & Repo
- Corporate
- Finance
- Etats & Agences

Répartition par maturité (Source : Amundi) \*



\* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [BFT IM](#), la [Politique d'Investissement Responsable d'Amundi](#) et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « non professionnels ».

## MONÉTAIRE STANDARD ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	31/08/2015
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0012903250 (D) FR0012903268
Code Bloomberg	-
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais Gestion Financière Direct	0,45% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	30,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30%
Coûts de transaction	0,01%
Frais de conversion	
Durée minimum d'investissement recommandée	1 jour à 1 mois
Historique de l'indice de référence	01/04/2021: 100.00% ESTR CAPITALISE (OIS) 02/01/2012: 100.00% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360) - DISCONTINUED 14/04/2008: 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) (BFT)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non

**Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.**

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est BFT Investment Managers sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document - ou chacun de ses éléments considéré en tant que tel - ne constitue pas une offre d'achat de titres ou appel public à l'épargne, ni un conseil en investissement, ni une quelconque sollicitation de BFT IM.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « non professionnels ».

MONÉTAIRE STANDARD ■

Lexique ESG

**Investissement Socialement Responsable (ISR)**

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Critères ESG**

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



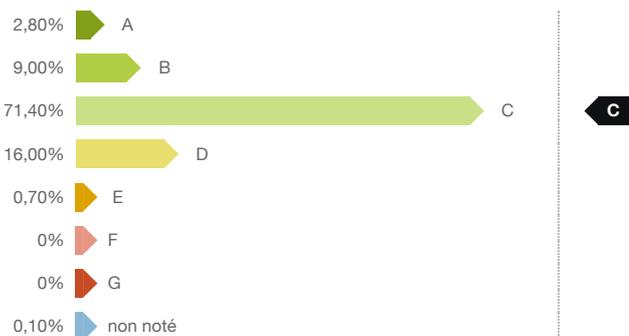
**NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)**

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

**Univers d'investissement ESG**

75% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO FINANCIAL INDEX + 25% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO NON-FINANCIAL INDEX

**Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>**



**Scores et Notes ESG**

	Portefeuille	Indice
E Score	1,17	0,95
S Score	0,65	0,19
G Score	0,78	0,18
Score ESG moyen	1,02	0,54
Note ESG moyenne	C	C

**Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)**

% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	99,93%
---	--------

**Label ISR**



**Niveau de durabilité (source : Morningstar)**



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible

Source Morningstar ©  
Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.  
© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).

<sup>1</sup> Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

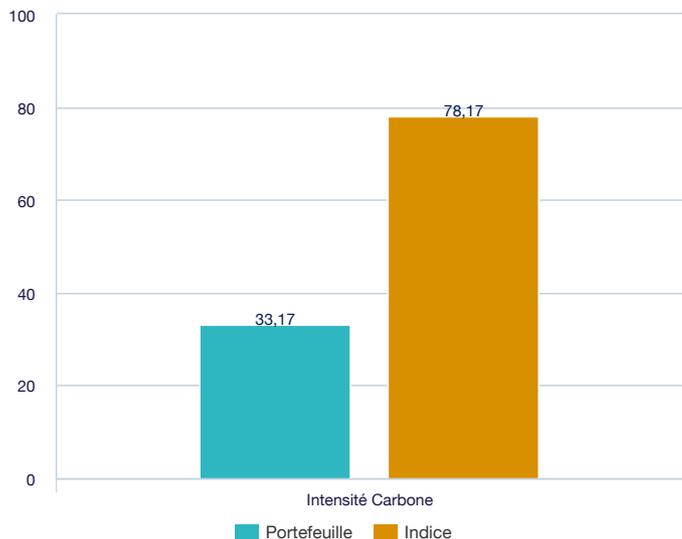
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

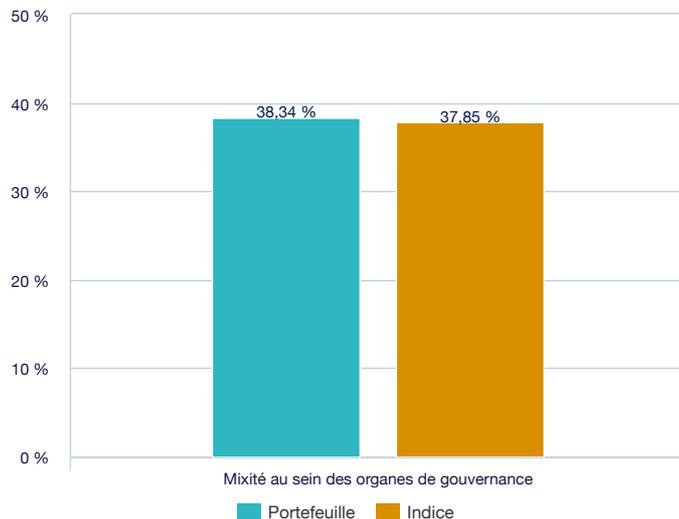
**ENVIRONNEMENT : Intensité carbone**



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus  
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 95,42% 96,82%

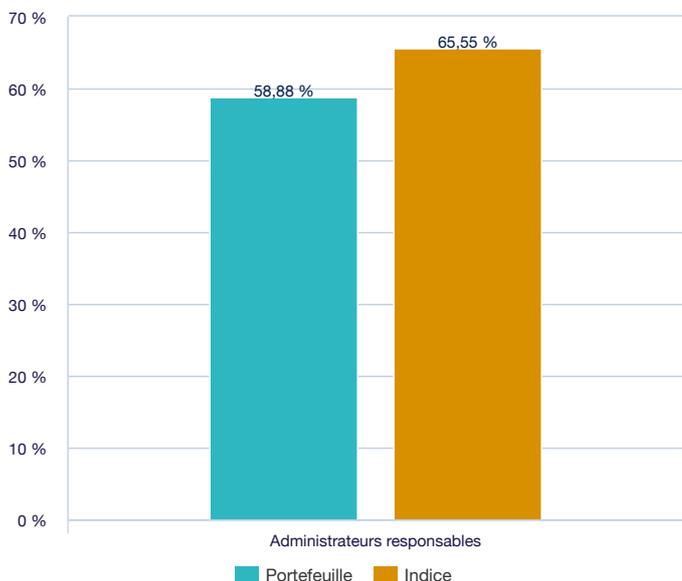
**SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance**



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

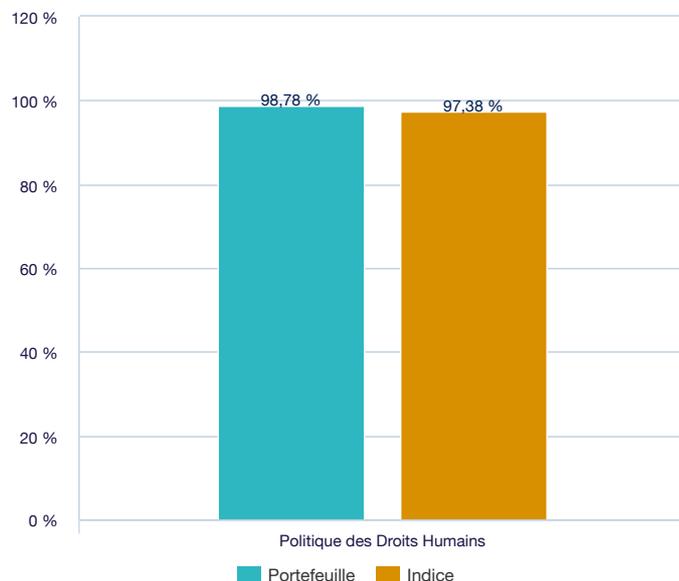
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 95,37% 97,67%

**GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 80,62% 86,58%

**RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 80,62% 86,84%

## Sources et définitions

**Intensité carbone** : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

**Mixité au sein des organes de gouvernance** : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.